SAINT-BEAUZIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-neuf juillet deux mil vingt et un à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 juillet 2021 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, CASAS Corinne, CLEMENT Virginie, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, FAURE Sandrine, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence, VINCENT David, YUCEL Necla.

Pouvoirs: BRESSON Séverine à MEDYNSKA Jean-Louis

GARCIA Christophe à CHABRIER Michel POULY Chantale à PENAY Florence PREMEL Quentin à MONTESSINOS Rémi

Secrétaire de séance : FAURE Sandrine

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande d'approuver le procès-verbal du compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2021.

Vote: 3 Contres: MONTESSINOS Rémi, PREMEL Quentin, YUCEL Necla.

Mme Necla YUCEL souhaite s'exprimer et donner des précisions sur les points E et F du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2021.

Ci-dessous le texte lu par Mme Necla YUCEL

« POINT E « RESPECT DU CONFINEMENT »

Je tiens à préciser que la réponse de M. DAUZAT à M. MONTESSINOS sur le fait qu'au retour de mes congés du mois de février je n'aurais pas respecté les mesures gouvernementales sont totalement fausses et non fondées juridiquement.

Le 16 février 2021, le pays n'était pas en situation de confinement. Les périodes de confinement décrétées depuis 18 mois sont les suivantes :

- du 17 mars à 12 h au 11 mai 2020 (non inclus, soit 1 mois et 23 jours)
- du 30 octobre au 15 décembre 2020 (non inclus, soit 1 mois et 14 jours)
- du 3 avril au 3 mai 2021 (non inclus, soit 28 jours).

M. Dauzat, certes ancien médecin mais surtout élu, devrait donc mieux lire les décrets officiels.

Hors ces périodes, les seules restrictions réglementaires à la liberté d'aller et de venir étaient les couvre-feux ou locaux ou nationaux. Le 16 février, le couvre-feu national s'appliquait de 18h à 6h du matin et je l'ai respecté.

Revenant de vacances le 15 février, comme me l'y autorisait les mesures nationales en vigueur, je me suis donc rendu au marché. Je rappelle que les recommandations du Ministère de la Santé (et ce ne sont que des recommandations) invitaient à l'isolement de 7 jours, ce à quoi je me suis tenu avec ma famille, mais que cet isolement, volontaire, n'était en rien obligatoire et surtout que même dans les périodes de confinement les sorties pour acheter des biens de premières nécessités étaient autorisées. L'appel de M. DAUZAT était donc non seulement infondé juridiquement mais il témoigne d'une volonté de vouloir « piéger » et de harceler une élue d'opposition, s'attribuant des fonctions de shérif qu'il n'a pas.

Peut-être a-t-il manqué sa vocation...Preuve en est d'ailleurs que malgré le signalement infondé que Mr DAUZAT a fait à la gendarmerie, ce signalement détaillant une situation qui n'était pas contraire à la loi ou à la règlementation locale en vigueur n'a fait l'objet d'aucune poursuite ni condamnation.

J'invite donc Mr DAUZAT à ne pas se prendre pour Zorro en dehors des jours de carnaval et de se concentrer sur ses missions de premier adjoint.

POINT F ORGANISATION DES ELECTIONS

Là encore, la réponse établie dans le CR comporte des mensonges et contrevérités. D'une part je n'ai jamais refusé de prendre une permanence puisque j'ai donné mes disponibilités par téléphone à la secrétaire de mairie et à Mr Dauzat le mercredi 16 juin dans la matinée. Par ailleurs, j'ai confirmé par mail au maire le 17 juin à 18H54 très exactement que je tiendrai la permanence du bureau de vote du second tour. Je peux fournir copie de ce mail. Où est le refus ? Enfin je me suis rendue physiquement à la mairie le 17 juin aux alentours de 19h pour discuter avec le maire sur une demande de permutation d'un autre créneau et j'ai trouvé porte close. Et ce n'est que suite à ces deux démarches que le maire et son adjoint se sont rendus finalement à mon domicile, devant témoin, aux alentours de 19H30 et ces derniers m'ont demandé de trouver un remplaçant, ce qui a été fait et signalé. Il est donc faux de mentionner qu'il y a eu refus non motivé, je demande à ce que soit inscrit dans le compte rendu que j'ai fait part à la commune et ce à 3 reprises de mes disponibilités (par tel le 17 juin, par écrit le 18 juin et encore oralement le 18 juin au maire et à son adjoint devant un témoin à mon domicile).

Il serait important de répondre sincèrement en établissant la chronologie des faits.

J'ajoute que cette question sera d'ailleurs traitée par le tribunal administratif devant lequel je vais produire les preuves non seulement de ma bonne foi mais des manipulations effectuées par le maire et son premier adjoint. »

Mme Necla YUCEL se lève et distribue le texte de son intervention aux secrétaires de séance et au premier adjoint Mr Christian DAUZAT.

ORDRE DU JOUR:

- 1- Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) pour la rénovation de l'éclairage public - Tranche 2
- 2- Modification des statuts du SIEG
- 3- Adhésion au groupement de commandes relatif au transport scolaire vers la piscine de Riom
- 4- Assainissement : mise à disposition de RLV des biens de la commune dans le cadre du transfert de compétence Régularisation
- 5- Questions diverses

1- Convention avec le SIEG pour la rénovation de l'éclairage public, Tranche 2 :

Il s'agit d'une opération prévue au Budget d'investissement 2021 pour laquelle nous avons prévu 24 000€.

L'opération se monte à 50 000€ HT, la participation de la commune est de 25 015,36€.

Elle concerne : la rue du Maringot, le parking du stade de foot, la rue du Stade, la mairie, la rue du Couvent, la rue des Dômes pour un total de 65 lanternes.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

2- Modifications des statuts du SIEG 63 :

Les modifications des statuts du SIEG portent sur :

- Le changement de terminologie : le SIEG devient Territoire d'Energie Puy de Dôme.
- La prise en compte de la fusion de certaines communes.
- La modification du nom de certains secteurs Intercommunaux d'Energie.
- L'intégration des adhérents à la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour les Véhicules Electriques).

VOTE : <u>Pour</u> à l'unanimité des présents.

3- Groupement de commandes relatif au transport scolaire vers la piscine de Riom :

Il s'agit du renouvellement de la convention qui regroupe 21 communes de RLV. Le coordonnateur est la commune de Chambaron sur Morge, il est responsable de la procédure de mise en concurrence et de désigner l'attributaire.

129 € pour 2 rotations de bus aller/retour.

VOTE : <u>Pour</u> à l'unanimité des présents.

4- Assainissement : mise à disposition de RLV des biens de la commune dans le cadre du transfert de la compétence :

Une délibération a été prise en juin 2020 et a bien été prise en compte par les services des Finances Publiques. Une nouvelle délibération n'est donc pas utile.

5-Questions diverses:

- A- Frais d'avocats : procédures auprès du Tribunal Administratif :
- Mr Rémi MONTESSINOS: Plusieurs procédures contentieuses auprès du tribunal administratif ont été engagées contre ou par la collectivité, notamment parce que la majorité municipale adopte des décisions qui aboutissent sur des situations de blocage.

La collectivité a-t-elle décidé de faire appel à un cabinet d'avocat pour se faire accompagner dans sa défense :

- Quel est le coût de cette prestation ?
- Quelles ont été les modalités d'attribution ?
- -Monsieur le Maire : La commune n'est intervenue auprès du Tribunal Administratif seulement qu'en défense. Nous avons fait appel à notre assureur « Groupama » qui nous a aiguillé vers le cabinet d'avocat DMJP de Clermont-Ferrand.

Le coût des prestations proposées par convention est le suivant :

- ✓ Rédaction d'un mémoire en réponse circonstancié : 1 600 € HT
- ✓ Rédaction d'un mémoire en réplique (si nécessaire) : 600 € HT
- ✓ Représentation à l'audience et établissement d'un compte rendu détaillé : 600 € HT
- ✓ Droit de plaidoirie 13 € (non soumis à TVA)

L'assurance Groupama interviendra à hauteur de 1000 € HT soit 1200 € TTC.

- -Question de Mme Necla YUCEL : A combien en est-on des frais ? elle demande un détail au prochain conseil
- M. le Maire : pas de réponse pour le moment, les mémoires sont en cours de rédaction et les procédures ne sont pas terminées.

Site internet:

-Mr Rémi MONTESSINOS : Le site internet est toujours en phase de reconstruction depuis le 9 mars.

Le 9 mars incendie à OVH, tous les sites web de NET15 sont HS

Le 11 mars la société NET15 annonce vouloir activer ses sauvegardes intégrales.

Le 13 mars la société NET15 annonce que son prestataire OVH a mis toutes les sauvegardes dans le même bâtiment qui a brûlé.

Le 16 mars la société NET15 annonce vouloir mettre une image du site récupérée sur l'archive du WEB.

Le 22 mars NET15 propose à ceux qui en font la demande de déployer un site temporaire puis plus tard les sites temporaires seront déployés obligatoirement. Le 2 avril NET15, sans nouvelle des sauvegardes de OVH, commence à réfléchir à une reconstruction des sites.

Le 30 avril NET15 annonce avoir développé un outil pour rétablir les sites à partir de l'archive du WEB.

Le 12 mai message de NET15 pour dire que c'est parti mais que le client doit se débrouiller avec ses documents : "De votre côté, vous pourrez (et nous vous y invitons), dès que le site sera accessible, à remettre vous-même les photos et les documents en téléchargement puisque le contenu de vos sites est de votre ressort ».

Le 20 mai NET15 annonce encore des retards.

Depuis plus de message, et notre site mentionne toujours le statut temporaire et nous sommes le 25 juillet.

Cette société NET15 n'a de faits, pas pris de garantie suffisante auprès de OVH et a perdu nos données.

La reconstruction du site est partielle et c'est à la commune de remonter les documents dans celui-ci.

- Quand le site sera-t-il pleinement opérationnel ?
- -Mr Jean-Louis MEDYNSKA : Comme prévu par le calendrier de Net 15 nous concernant, les archives ont été remontées fin de semaine dernière.

Le site temporaire a été mis en place dès l'ouverture des sites de secours avec un formulaire de contact, ensuite ont été rajouté les modules « actualités », « les comptes rendus de Conseil », puis « les menus de la cantine ».

Je pense que le site sera entièrement rétabli mi-aout au plus tard fin aout.

- -Mr Rémi MONTESSINOS : Le site a couté environ 4000€, ce qui n'est pas donné pour un site avec peu de formulaires et une architecture assez simple. Quelles sont les conséquences financières de ce désastre ?
- -Mr Jean-Louis MEDYNSKA: Etant donné que ce n'est pas un site marchand (vente en ligne), il n'y a pas de conséquences financières pour la mairie seulement de l'investissement de temps de ma part.

Une négociation avec la société Centre France est prévue pour obtenir une remise commerciale.

- -Mr Rémi MONTESSINOS : A-t-on prévu de chercher un autre hébergeur, ou au moins de se garantir de sauvegardes de qualités ?.....
- -Mr Jean-Louis MEDYNSKA: Il n'y a pas de raisons de chercher un autre hébergeur, comme vous pouvez l'imaginer, celui-ci a pris des mesures pour que ce genre d'incident ne reproduise pas.

Pour rappel, Net 15, partenaire de Centre France, est l'hébergeur de nombreux sites institutionnels (mairie, EHPAD, fédération...), marchands (vente en ligne) et grande entreprise.

- -Mr Rémi MONTESSINOS : Pourquoi la commission communication n'a pas été sollicité sur ce sujet ?
- -Mr Jean-Louis MEDYNSKA : Il n'y avait pas lieu de réunir la commission, des informations sur l'évolution de la situation ont été données régulièrement lors des Conseils.

Travaux:

- Un WIFI libre a été installé, il couvre la salle des fêtes et les abords de la mairie : parking, square... Cette opération était prévue au Budget 2021.
 -Mme Necla YUCEL : c'est bon, on pourra faire le conseil en direct. D'ailleurs vous n'enregistrez plus les conseils. Pourquoi ? C'est parce qu'on vous les a demandés ?
 - -Jean-Louis MEDYNSKA : on a arrêté l'enregistrement car le son n'était pas de bonne qualité
- La rénovation du sol de l'école primaire est terminée
- La réparation d'un mur pare-chocs en plexiglass a été effectuée cette semaine dans la cour de l'école
- Le crépi du mur de clôture du presbytère est terminé
- Les travaux de réfection de zinguerie de l'église sont terminés
- Un permis de construire concernant un projet de lotissement à Epinet, rue des Pradeaux, a été déposé en mairie. Il prévoit 12 maisons du même type sur un terrain de 6216 m², clôturé le long de la rue par un mur. Ce terrain est en zone UG, donc constructible depuis l'approbation du PLU communal en 2004. Le lotisseur est la société ETIX.
- Mr David ARNAUD rend compte des travaux du SIAP et de la SEMERAP. Il est à retenir :
 - -Le réseau étant ancien et n'ayant fait l'objet de peu de rénovation au cours des dernières années, les pertes en eaux sont aujourd'hui importantes.
 - -L'entretien des réseaux est prioritaires

- -L'eau est de bonne qualité bactériologique, mais avec une chloration parfois un peu forte ; une eau qualifiée de dure mais pas calcaire.
- -Il est envisagé de créer un Syndicat regroupant l'ensemble des syndicats
- Mme Necla YUCEL demande s'il y a une moyenne nationale sur la perte d'eau ou un pourcentage toléré ?
- Mr David ARNAUD répond que la seule comparaison que l'on puisse faire est celle du territoire voisin, qui a 25% de perte de moins que nôtre syndicat.

Dates à retenir :

- 1 septembre 2021 de 16h à 19h : don du sang

2 septembre 2021 : rentrée scolaire
4 et 5 septembre 2021 : festival BD
12 septembre 2021 : fête de l'oignon

- Le prochain conseil municipal sera fixé ultérieurement.

Fin de séance : 21h20

DÉLIBERATIONS

N°	N°	INTITULE
ORDRE	DELIB	
15	19	Convention SIEG rénovation éclairage public tranche 2
16	20	Modification des statuts du SIEG
17	21	Adhésion groupement de commandes transport scolaire piscine de Riom